

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 février 2012

PROGRAMMATION DES MOYENS DE LA LOI PÉNITENTIAIRE - (N° 4352)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT**N° 10**

présenté par

M. Raimbourg, M. Blisko, Mme Karamanli, Mme Lebranchu et M. Urvoas et les membres du
groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 6

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est proposé, sous couvert de pluridisciplinarité de remplacer, le cas échéant, une expertise psychiatrique par une expertise psychologique. Cette disposition vise très prosaïquement à surmonter la difficulté que rencontre la justice à trouver des experts en psychiatrie.

Pour autant les disciplines de psychiatrie et de psychologie restent très différentes et répondent à des besoins plus souvent complémentaires que concurrents. Les expertises psychiatriques et psychologiques devraient pouvoir dans certains cas être conjugués, ce qui n'est malheureusement d'autant moins possible que le budget de la justice risque d'être obéré pour des dizaines d'années.